

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 114/05

AFR 64/002/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / DÉTENTION ARBITRAIRE

ÉRYTHRÉE

Trois dirigeants syndicaux :

Tewelde Gebremedhin (h)

Minassie Andezion (h)

Habtom Weldemichael (h)

Londres, le 6 mai 2005

Amnesty International a appris que les trois dirigeants syndicaux nommés ci-dessus avaient été arrêtés le 30 mars, ou peu après cette date, à Asmara, la capitale de l'Érythrée. Ils sont détenus au secret, une situation qui accroît pour eux le risque d'être torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements. Amnesty International considère qu'il pourrait s'agir de prisonniers d'opinion, arrêtés uniquement en raison de leurs activités syndicales légitimes.

Ils ne se trouvent dans aucun lieu de détention agréé et il semble qu'ils soient maintenus dans un centre de détention clandestin dirigé par les services de sécurité ; il pourrait s'agir de la section de sécurité *Wenjel Mirmera* du deuxième commissariat (connu sous le nom de *Karchele* – « prison »). Selon la législation, ils auraient dû être conduits devant une autorité judiciaire dans un délai de quarante-huit heures après leur arrestation, mais cela n'a pas été le cas.

Tewelde Gebremedhin et Minassie Andezion ont été arrêtés le 30 mars, selon les informations reçues, dans les locaux de la Confédération nationale des travailleurs de l'Érythrée, une organisation qui regroupe plusieurs syndicats et dont la politique est alignée sur celle du gouvernement. Habtom Weldemichael a été appréhendé le 6 avril. On ignore les raisons de l'arrestation de ces trois hommes, mais il y a lieu de croire qu'elle a été motivée par leurs activités syndicales. En effet, d'après certaines sources, le gouvernement envisage actuellement de modifier la réglementation relative aux syndicats ainsi que les structures de ces organisations.

Tewelde Gebremedhin est président de la Fédération des travailleurs de l'alimentation, des entreprises de boissons, de l'hôtellerie, du tourisme, de l'agriculture et du tabac, qui est affiliée à l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA). Minassie Andezion est secrétaire de la Fédération des travailleurs du textile et du cuir. Quant à Habtom Weldemichael, il est président du Syndicat des travailleurs de Coca Cola et membre du comité exécutif de la Fédération des travailleurs de l'alimentation et des entreprises de boissons. Comme tous les autres syndicats en Érythrée, ces organisations sont contrôlées par le gouvernement et le Front populaire pour la démocratie et la justice (FPDJ), le parti au pouvoir.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

C'est la première fois que des dirigeants syndicaux sont arrêtés en Érythrée, comme ont pu l'être d'autres personnes adoptant ou soupçonnées d'adopter une position critique à l'égard du gouvernement. Amnesty International estime que plusieurs milliers de personnes maintenues en détention dans ce pays sont des prisonniers d'opinion, arrêtés en raison des critiques qu'ils ont émises de manière pourtant pacifique vis-à-vis du gouvernement, de leurs convictions religieuses, de leurs activités professionnelles en tant que journalistes indépendants ou de leur opposition à la conscription militaire.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– faites part de votre inquiétude concernant la sécurité des syndicalistes Tewelde Gebremedhin, Minassie Andezion et Habtom Weldemichael, arrêtés à Asmara autour du 30 mars, en précisant qu'ils semblent être des prisonniers d'opinion incarcérés uniquement en raison de leurs activités syndicales ;

– demandez que ces trois hommes, qui sont, selon certaines sources, détenus au secret dans une prison de sécurité clandestine, soient libérés immédiatement et sans conditions, à moins qu'ils ne soient traduits devant une autorité judiciaire et inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi ;

– exhortez les autorités à veiller à ce qu'ils ne soient pas torturés ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements au cours de leur détention et à ce qu'ils puissent prendre contact avec leur famille et avec un avocat, qu'ils bénéficient des soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin et qu'ils soient autorisés à rencontrer des représentants d'une organisation humanitaire nationale ou internationale.

APPELS À :

Président :

His Excellency Issayas Afewerki
President of the State of Eritrea
Office of the President
PO Box 257
Asmara, Érythrée

Fax : +2911 126422

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président,

Ministre de la Justice :

Ms Fawzia Hashim
Minister of Justice
Ministry of Justice
PO Box 241
Asmara
Érythrée

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Madame la Ministre,

COPIES À :

Responsable de la sécurité :

Brigadier General Abraha Kassa
Head of Security
Office of the President
P O Box 257, Asmara, Érythrée

Formule d'appel : *Dear Brigadier General*, / Monsieur,

Fax : +2911 126422

Responsable de la police :

Brigadier Abraham Andom
Commissioner of Police
Ministry of Internal Affairs
PO Box 1223
Asmara
Érythrée

Asmara
Érythrée

Secrétaire général de la Confédération nationale des travailleurs de l'Érythrée :

The Secretary General
National Confederation of Eritrean Workers
PO Box 1188, Asmara
Érythrée

Fax : +291 1 126 606

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Érythrée dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 17 JUIN 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*